

HECTOR GUIMARD

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

ET LA COMPAGNIE DU METROPOLITAIN DE PARIS

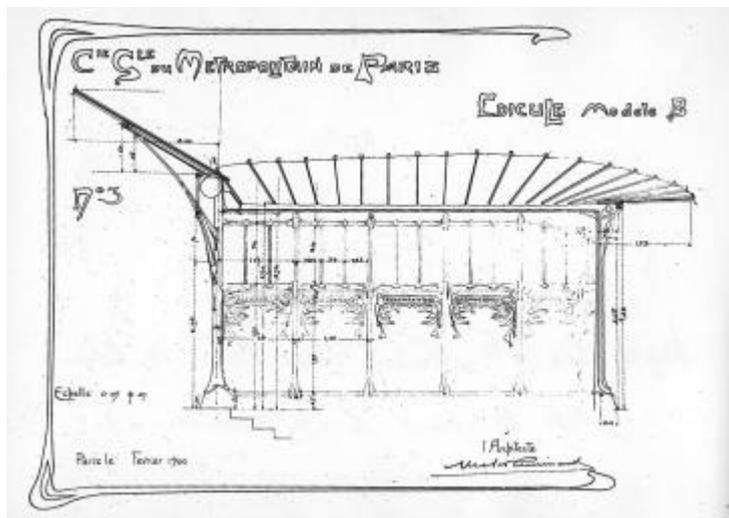
Le contexte en 1900

- Le Métro est sous l'autorité complète de la Ville de Paris, tant pour la conception que pour la construction et le financement.
Les travaux de superstructure du métro, dont les accès, sont à la charge du concessionnaire (article IV).
- toutes les décisions sont prises par le Conseil Municipal de la Ville de Paris (Président M. LUCIPIA), sur présentation du Préfet de la Seine (M. De SELVES).
- en 1897, le Conseil Municipal de la Ville de Paris choisit la Compagnie Générale de Traction comme concessionnaire du Métro, à laquelle se substituera en avril 1899 la CMP (Compagnie du Métropolitain de Paris).

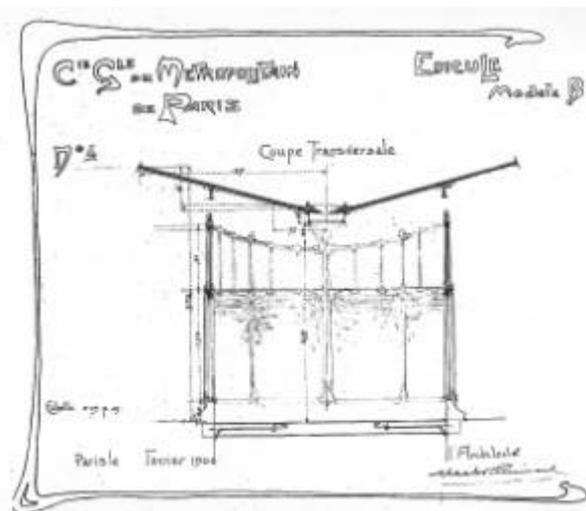
La chronologie des événements au travers des prérogatives de chacun

- Le 19 mai 1899, le Conseil Municipal de la Ville de Paris approuve le nombre, la position et les dimensions de tous les accès (bouches de métro).
- Le principe de couvrir tous les accès du métro de pavillons et d'édicules fermés est retenu par le Conseil Municipal, sauf, à titre exceptionnel, les accès de la rue de Rivoli et des Champs-Élysées, où des entourages sont préconisés.
- Dans le prolongement d'un concours qu'elle organise, la Compagnie du Métropolitain de Paris se voit refuser successivement fin 1899, par le Préfet de la Seine, plusieurs projets de pavillon, d'édicules et d'entourages d'accès. Les raisons nous en sont inconnues.
Ces deux premiers projets étaient dus à Paul FRIESE puis à Jean-Camille FORMIGE, et ils n'avaient aucun rapport avec l'Art Nouveau.
- Dans la plus grande précipitation, au tout début de l'année 1900, la Compagnie du Métropolitain de Paris fait appel à Hector GUIMARD afin de concevoir un troisième projet.
- Les projets d'Hector GUIMARD sont fondamentalement nouveaux. La Compagnie du Métropolitain de Paris les propose, ils sont approuvés le 16 février 1900 par le Préfet de la Seine, dans le prolongement d'une résolution favorable de la Commission du Métropolitain en date du 7 février 1900.
Cette Commission avait reçu délégation du Conseil Municipal de la Ville de Paris.

Édicule modèle B - fermé à fond arrondi - toiture coupe en "V", dite en "libellule"



cliché RATP N°43 388



cliché RATP N°43 389